



Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion, composée de Thierry Bieler, Hélène Chollet, Philippe Duruz, Rhyem Kouti, Marie Mages et Pascal Rufer s'est réunie à plusieurs reprises durant le printemps 2025 dans les locaux communaux. Les membres de la Municipalité ont répondu à nos diverses questions en fonction de leurs dicastères respectifs.

Installation photovoltaïque de la grande salle et réseau d'autoconsommation

Sur la base des informations de consommation électrique des bâtiments raccordés au réseau d'autoconsommation lié à la centrale photovoltaïque de la grande salle, la Cogest a estimé le retour sur investissement pour l'année 2024 de chacune des étapes que sont :

- 1) Installation de la centrale photovoltaïque sur la grande salle, permettant une autoconsommation au niveau de ce bâtiment uniquement.
- 2) Création d'un réseau d'autoconsommation en reliant la grande salle aux bâtiments ou consommateurs suivants :
 - a. Borne de recharge pour véhicule électrique
 - b. Bicross et pétanque
 - c. Centre sportif
 - d. Buvette du foot
 - e. UAPE
 - f. Collège de Bellicot
 - g. Environ 1/3 de la Fondation Pestalozzi

Pour l'année 2024, la somme des gains pour la centrale photovoltaïque et pour le réseau d'autoconsommation a été de CHF 35'500.- L'investissement pour la centrale photovoltaïque sur la grande salle a permis un retour sur investissement d'environ CHF 30'000.- Pour cette même année, le retour sur investissement du réseau d'autoconsommation incluant Pestalozzi est d'environ CHF 5'500.- Pour les années à venir, ce gain devrait être supérieur au vu de la baisse du tarif de rachat de la Romande Energie.

La rentabilité de l'investissement dans le réseau d'autoconsommation est bien inférieure à ce qui avait été présenté dans le préavis 07/2021, qui prévoyait un gain annuel supérieur à CHF 30'000.- uniquement pour la partie "réseau d'autoconsommation". Il semble que les gains estimés dans ce préavis étaient pour le moins surévalués.

A fin 2024, aucune convention n'avait été signée entre Pestalozzi et la Commune. Selon les discussions avec la Municipalité, cette convention a été signée en avril 2025, réglant les modalités liées à ce réseau d'autoconsommation. Les intérêts de la commune semblent avoir été défendus tout en offrant un avantage à Pestalozzi.

Relations ASIME-Communes

L'ASIME fonctionne comme une commune, c'est à dire que le Comité Directeur représente la Municipalité et le Conseil Intercommunal représente le Conseil Communal. La commune d'Echichens est représentée par un Municipal au CoDir et deux membres (un Municipal et un membre du Conseil Communal) au Conseil Intercommunal.

Actuellement, les charges au sein de l'ASIME sont réparties à 50% en fonction du nombre d'élèves et à 50% en fonction du nombre d'habitants. Selon ces critères, la commune d'Echichens est la deuxième plus grande contributrice au niveau du budget de l'association.

Le budget total de l'ASIME en 2025 s'élève à CHF 14'586'178.- et présente une augmentation de 12,6% par rapport à 2024. Cette augmentation provient essentiellement des nouvelles constructions scolaires de Morges (collège de Chanel). Des coûts supplémentaires dans ce domaine sont encore à prévoir, notamment concernant la construction d'équipements scolaires et d'infrastructures sportives dans le cadre des projets Prairie-Nord-Églantine, Gracieuse et Beausobre.

La commission de gestion estime que la rémunération pour les bâtiments scolaires est trop élevée, notamment au niveau des intérêts (fixés à 4% en 2008 et inchangé depuis) et au niveau des frais d'entretien (forfait annuel). La Cogest émet **le vœu** que les représentants de la commune d'Echichens puissent actionner les bons leviers pour se faire entendre et intervenir dans le sens d'une modification du barème en vigueur. Ce barème doit certes permettre de couvrir les coûts, mais ne doit pas rémunérer excessivement les investissements réalisés par les communes.

AJEMA

L'avenir du réseau AJEMA, qui propose des places d'accueil préscolaires et parascolaires, est incertain suite à la sortie successive des communes d'Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saubraz, Morges et Saint-Prex d'ici au 31 décembre 2025. Un groupe de travail réunissant toutes les communes restantes a été mis sur pied et travaille à la création d'un nouveau réseau. En parallèle de ce groupe de travail, la Municipalité a fait appel à un mandataire pour faire un état des lieux et étudier plusieurs variantes relatives à l'organisation future de l'accueil de jour pour la population de la commune d'Echichens. Le rapport final est attendu pour le début de l'année 2025 et devrait être utile dans les négociations avec les autres communes. La Cogest encourage la Municipalité à être proactive dans ce dossier afin d'une part de garantir les places d'accueil nécessaires aux habitants de la commune sur le long terme, et d'autre part d'opter pour une solution viable pour nos finances.

Fermages et terrains communaux

La Cogest a jugé nécessaire de relever la problématique de la gestion de la répartition des terrains agricoles communaux. En effet, il est apparu que cette répartition est encore gérée par village et qu'elle ne tient pas ou peu compte de l'art. 17 de la Convention de fusion qui stipule : « Lorsqu'un terrain communal devient libre, il est proposé aux agriculteurs et réparti entre eux de manière équitable à condition qu'ils soient domiciliés sur le territoire de la nouvelle commune, qu'ils n'aient pas atteint l'âge de la retraite et qu'ils fassent de la paysannerie leur revenu principal. Les prix sont unifiés en tenant compte de la situation et de la qualité des terrains. ». Or, la convention de fusion ayant été ratifiée par le Grand Conseil, celle-ci a force de loi. La Cogest émet **le vœu** qu'un règlement sur la répartition de ces terrains soit établi dans les meilleurs délais et que ce règlement tienne compte de l'art. 17 susmentionné.

Feuille de route de rénovation des bâtiments communaux

Dans son rapport de l'année dernière, la Cogest avait encouragé la Municipalité à s'engager dans une démarche proactive de rénovation des bâtiments communaux, aussi bien dans leur fonctionnalité de base qu'au niveau des rénovations énergétiques.

La Municipalité nous a affirmé que les rénovations courantes seraient réalisées au fur et à mesure des besoins, tandis que les rénovations énergétiques seront entreprises par ordre de priorité. Pour l'année 2025 un check-up complet du parc immobilier va démarrer, avec l'obtention d'un certificat CECB pour chaque bâtiment. La priorisation des rénovations énergétiques pourra ainsi être faite dans un deuxième temps, à partir de 2026.

Tour des vœux 2023

Lors de son dernier rapport, la Cogest avait émis un vœu qui portait sur les échanges avec la Fondation Pestalozzi concernant le tarif de revente du kWh. Au vu de la convention signée avec la Fondation, la Cogest estime que les intérêts de la commune ont été sauvegardés.

En conclusion, la commission de gestion remercie la Municipalité pour son travail et sa bonne gestion de la commune durant cette année écoulée. Elle salue également l'engagement et l'investissement de l'ensemble du personnel administratif et technique.

Vu ce qui précède, la commission de gestion vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Echichens

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion 2024 d'Echichens
- entendu le rapport de la commission de gestion

Décide

- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2024
- de donner décharge à la commission de gestion de son mandat.

Ainsi fait à Echichens en trois exemplaires, le 26 mai 2025.



Rhyem Kouti
Rapporteur